

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le dix-huit juin deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

## Délibération N°2026CM37

Désignation des référents  
PCS et des Plans  
Communaux de Sauvegarde  
dans le cadre du PICS

Convocation du  
18 juin 2026

**Présents :** Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, ~~Alain COQUERELLE~~, Betty BEN, ~~Johny GLAVIEUX~~, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, ~~Stéphane LOUCHART~~, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, ~~Rosanna GILLET DIDIO~~, ~~Dorothée HAUER~~, ~~Emilie MALAQUIN~~, ~~Delphine LECOCQ~~.

**Absent(e)s :** Aimé ROUSSEY, Rosanna GILLET DIDIO, Delphine LECOCQ.

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Alain COQUERELLE pouvoir à Claudie MARTEL, Johny GLAVIEUX pouvoir à Bernard PRUVOST, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Stéphane LOUCHART pouvoir à Isabelle VANELLE, Dorothée HAUER pouvoir à Alain DIENI, Emilie MALAQUIN pouvoir à Betty BEN.

**Secrétaire de séance :** Isabelle CAZIN

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers  
en exercice :  
23

Conseillers présents :  
14

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives aux plans communaux et intercommunaux de sauvegarde ;  
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS visant à consolider notre modèle de sécurité civile ;  
Vu le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) mis en œuvre par la communauté d'agglomération ;  
Vu le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune ;  
Vu la nécessité de désigner des référents chargés du suivi et de la mise en œuvre des dispositifs PCS et PICS.

Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde constitue l'outil opérationnel permettant à la commune de faire face aux situations de crise affectant la population ;

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde, élaboré par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, vise à renforcer la coordination entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale en matière de gestion des risques majeurs ;

Considérant la nécessité de disposer d'interlocuteurs identifiés pour assurer le suivi, l'actualisation et la mise en œuvre des dispositifs PCS et PICS ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des référents communaux.

2 JUIL. 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE** en qualité de référents Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et des Plans Communaux de Sauvegarde dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) :

- Monsieur DISSAUX Frédéric,
- Monsieur COQUERELLE Alain.

**PRÉCISE** que ces référents assureront le lien avec les services de l'intercommunalité et participeront aux actions de préparation, de mise à jour et de gestion des situations de crise relevant du PCS et du PICS, garantissant ainsi une coordination efficace entre les communes et l'agglomération dans le cadre de la gestion de crise.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération (transmission du PCS, coordonnées des référents...).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.*

La secrétaire de séance



Isabelle CAZIN

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ